

COMMUNE D'ECHALLENS

1/15

Mod. part. 25



Plan d'extension fixant la limite des constructions en bordure du chemin de La Villaire

Approuvé par la Municipalité d'Echallens dans sa séance du 19 Mars 1968

Plan déposé au greffe municipal pour être soumis à l'enquête publique du 26 mars 1968 au 24 avril 1968.

Le syndic: P. Clem
Le secrétaire: P. Clem
Le sceau

Le syndic: P. Clem
Le secrétaire: P. Clem
Le sceau

Adapté par le Conseil communal dans sa séance du 19 JUIL. 1968

Approuvé par le Conseil d'Etat du canton de Vaud, Lausanne, le - 4 OCT. 1968

Le président: P. Clem
Le secrétaire: P. Clem
Le sceau

Le président: P. Clem
Le chancelier: P. Clem
Le sceau

N° 1968-24-1
Echallens, le 15 jan.

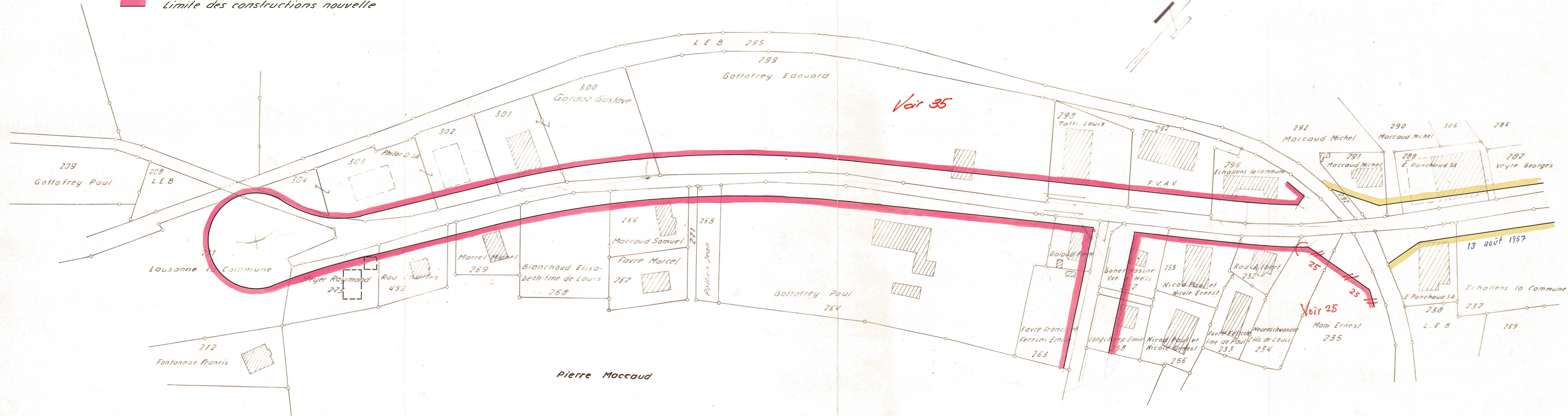
Echelle 1:1000

Bureau technique intercommunal de Vaud

Légende

Limite des constructions maintenue

Limite des constructions nouvelle



Pierre Moccaud

Voir 24